L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An..... $3 00
Six Mois..... 1 50
Quatre Mois..... 1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger;

Un Bulletin Maritime;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix pour Spéculation.

NO 313 RUE N. REMPARTS,

Traversant à la rue Bassin. Contigue à l'usine de la Merchant's Electric Co.

Et les Propriétés Désirables pour Placement,

No 805 rue Royale, No 1210 rue Galvez et No 1215 rue Galvez

A L'ENCAN, A LA BOURSE, 311 RUE BARONNE,

MARDI, 10 JANVIER 1905, A MIDI.

No 74,742—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D—Interdiction de Charles Garvey.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, le dit ordre daté et signé le 29 novembre 1904, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, Je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 10 janvier 1905 à midi les propriétés foncier s suivantes:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, et désigné comme lot No Trois de l'Ilot No 21, lequel est borné par les rues Remparts, Conti, Bienville et Bassin, sur un plan de cette partie de la ville appelée la "Commune", lequel dit lot mesurant plus ou moins trente et un pieds de face sur chacune des rues Remparts et Bassin sur une profondeur s'étendant de l'une à l'autre des dites rues de cent vingt pieds, plus ou moins, le tout en mesures françaises.

Les améliorations sont connues No 313 rue N. Remparts et consistent en une résidence spiendide en briques. La propriété sera vendue sujette au bail là dessus. Les détails complets seront annoncés à la vente. Des cartes d'admission seront données sur application.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Royale, Bourbon, Ste-Anne et Dumaine, et mesurant en mesure française trente pieds de face à la rue Royale sur quatre-vingt dix pieds de profondeur, borné sur le côté vers la rue Dumaine par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à J. F. Durel.

Les améliorations sont connues comme le No 805 rue Royale, et consistent d'un cottage-résidence. La propriété sera vendue sujette au bail là dessus. Les détails complets seront annoncés à la vente. Des cartes d'admission seront données sur application.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le deuxième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Galvez, Quartier, Mire et Hôpital, et mesurant trente pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent trente cinq pieds entre lignes parallèles, lequel lot est composé de la moitié du lot E sur un plan fait et signé par D. M. Brosnan, voyer de ville, daté le 1er septembre 1875 et annexé à un acte de vente passé par J. Bendernagel, notaire, le 12 septembre 1878, étant la moitié dudit lot, le plus près de la rue Quartier et commençant à quatre vingt trente pieds, dix pouces de l'encoignure de la rue Hôpital.

Les améliorations sont connues comme No 1215 rue Galvez et consistent d'un cottage résidence. La propriété sera vendue sujette au bail là dessus. Des détails complets seront annoncés à la vente. Des cartes d'admission seront données sur application.

4° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilot borné par les rues Galvez, Hôpital, Johnson et Quartier et désigné par la lettre "E" et ayant en mesure américaine, les dimensions suivantes, à savoir: Cinquante cinq pieds sept pouces, et deux lignes de face à la rue Galvez sept trente six pieds, neuf pouces et une ligne de profondeur sur la ligne le divisant du lot "A", cent quarante deux pieds cinq pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Quartier et quarante pieds cinq pouces et deux lignes de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ou réserve, le tout d'après un plan fait par Edgar Fille, architecte le 3 septembre 1881 et dûment annexé à un plan du dit lot fait par ledit Edgar Fille, et annexé à un acte de Joseph Cuvillier notaire, le 2 novembre 1882.

Les améliorations sont connues comme le No 1210 rue Galvez et consistent en un cottage résidence. La propriété sera vendue sujette au bail là dessus. Les détails complets seront annoncés à la vente. Des cartes d'admission seront données sur application.

Conditions—Un tiers comptant et le balance en un et deux ans représentés par des billets de loyer de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement avec les clauses usuelles de sécurité dans l'acte de vente. Les acquéreurs devront assumer les taxes de 1905, payer pour les actes de vente pardevant Marshall Quintero, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 302 rue Baronne.

MM. Clegg & Quintero, avocats, Editeur, Examen

4 déc—4 11 18 25—janv 1 8 9 10

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SITES A BATIR

Faisant face aux rues Tchoupitoulas et S. Front, jusque les rues Bordeaux et Lyon.

JEUDI le 26 JANVIER 1905.

Succession d'Arthur Lemaet femme.

No 72,754 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur — Bureau 806 rue Perdido — JEUDI, le 26 janvier 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 16 décembre 1904, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les privilèges, droits, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le 6ème district de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Tchoupitoulas, S. Front, Berdeaux et Lyons, et désigné par le No deux sur un plan par Henry Moelhausen, voyer, et daté le 26 décembre 1844, et déposé en l'étude de L. E. Kerlerec, notaire de cette ville, et mesurant trente pieds de face à la rue Tchoupitoulas, la même façade à la rue S. Front, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

Termes et conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905 et payer pour l'acte de vente pardevant Val J. Steeta, notaire. Dépôt pour comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
806 rue Perdido.

J. C. Henrique, avocat.
25 déc—25 jan 1 8 15 22 25 26

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE.

814 et 820 avenue St-Roch.

Cinq chambres et citerne de chaque côté, à Paroisse, JEUDI, le 26 janvier 1905.

Succession d'Ovide C. Blandin.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur — Bureau, No 732 rue Commune. A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, à la date ci-dessus en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 73 406 dans l'affaire de la succession d'Ovide C. Blandin, daté le 20 décembre 1904, à l'enchère publique il sera vendu:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans le Faubourg Marigny, faisant partie du lot de terre désigné par le No 197, sur un plan dudit faubourg, ledit morceau de terre mesurant en mesure française, trente pieds de face à la rue Poète, maintenant avenue St Roch, entre les rues Grandpré et Prieur, maintenant Dauphine et Crapo, maintenant rue Bourgogne, et bornés par la rue Espagne, sur une profondeur de cent vingt pieds, borné sur un côté par les lots Nos 186 et 190, et sur l'autre côté et sur la ligne du fond par la portion restante du lot No 197.

Les améliorations consistent en un cottage double connue comme les Nos 814 et 820 avenue St Roch, contenant 5 chambres et citerne de chaque côté, rapportant un loyer mensuel de $31.

Conditions, comptant—L'acquéreur devant assumer en plus de ses enchères toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1904, et faire un dépôt comptant de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jeff C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.

W. A. Wenck, avocat.
25 déc—25—jan 1 8 15 22 26

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE RESIDENCE MODERNE

A Deux Etages et Mansards

Avec de Jolis Terrains, dans un Excellent Voisinage.

2819, CARONDELET.

Entre les rues Washington et Sixième.

Succession de William H. Kruse.

No 413—28me Cour Judiciaire de District dans et pour la Paroisse St Tammany, Louisiane.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—

MARDI, LE 10 JANVIER 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan public, en vertu d'un ordre daté le 1er décembre 1904, par l'Hon. Theo H. Burns, juge de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Baronne, Carondelet, Washington et Sixième, et mesurant 75 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 150 pieds, mesure américaine. Les améliorations comprenant une résidence moderne à deux étages et mansards, désignée par le No 2819 rue Carondelet avec une grande écurie à deux étages et buanderie dans le fond la maison contenant un vaste vestibule dans la façade, vestibule de réception, salon, salle à manger, cuisine, office, coffier, escalier dans le fond, galerie sur le côté au rez de chaussée, vestibule, 3 grandes chambres à coucher, chambre à bain, etc., au premier étage: dans la mansarde une chambre finie et une non finie. La maison est agréablement tapissée et a le gaz partout, le terrain est clôturé en passages Schillinger et en jardin.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 et 2 ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite, la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police transférée à; et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de ses enchères toutes les taxes sur la propriété exigibles dans l'année 1904, et l'acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire. 10 0/0 comptant déposés au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur.

4 déc—4 11 18 25—jan 1 4 5

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Propriété de Valeur dans le Troisième District.

Dans l'affaire de Mme Bertha Regas vs les mineurs Emile Oswald et Louis Mohr et als.

No 74,051—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—bureau 830 rue Commune — JEUDI, le 12 janvier 1905, à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 29 novembre 1904, et signé en cour ouverte le 5 décembre 1904, par l'Hon. W. R. Sommerville, juge de la Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés ci après décrites à savoir—

Premier—Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'Ilot Nos 506 508, borne par les rues Annette, Villere, Urquhart et St Bernard, désigné par le No Vingt sur un plan fait par C. A. De Armas, le 8 novembre 1869; ledit lot de terre formant l'encoignure des rues Annette et Villeré et mesurant 50 pieds 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Annette par 101 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur et fesant à présent Villeré, mesure américaine. Les améliorations sur ledit lot portant les Nos municipaux 1393 et 1394 rue Annette.

Deuxième—Un lot de terre situé dans le même district et ilot que la propriété ci-dessus déserte, désigné par le No Trois et mesurant 31 pieds de face à la rue St Bernard, 91 pieds d'une de profondeur sur une ligne le séparant du lot No 2; aussi 102 pieds de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 4 et 26 pieds de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations sur ledit lot portant le numéro municipal 1377 rue St Bernard.

Troisième—Un lot de terre situé dans le même district et ilot comme la propriété ci-dessus déserte, désigné par le No 6 sur un plan déposé en l'étude de Jos Carvaillier, ancien notaire ledit lot mesurant 34 pieds de face à l'avenue St Bernard, 127 pieds de profondeur sur une ligne legne le séparant du lot No 5 et 127 pieds 7 pouces en diligne (plus ou moins) de profondeur et fesant face à la rue Villeré, et 35 pieds sur la ligne d'en fond. Les améliorations sur ledit lot consistant en une écurie à l'encoignure des rues Villeré et St Bernard, et un cottage simple faisant face à la rue Villeré.

Quatrième—Un lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilot No 496, borné par les rues Français, Urquhart, Terre et Marais, désigné par le numéro "Un" formant l'encoignure des rues Français et Urquhart, en mesurant 31 pieds 11 pouces et 8 lignes de face à la rue Française par 127 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur et fesant à la rue Urquhart. Les améliorations sur le dit lot consistant de deux maisons, une à l'encoignure et l'autre sur la rue Urquhart.

Cinquième—Un lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilot No 505 borné par les rues St Antoine, Bourbon, Urquart et Villeré, désigné par le numéro "Deux", sur un plan dressé par M. Pilié, voyer, daté le 21 avril 1836, mesurant 32 pieds de face à la rue St Antoine par 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, mesure américaine.

Les améliorations sur ledit lot portant les Nos municipaux 1371 et 1373 St Antoine.

Sixième — Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilot Nos 623 624, borné par les rues Villeré, Robertson, Annette et St. Bernard formant la moitié de l'ancien lot No 491 de l'Ilot dû et mesurant en mesure américaine 31 pieds 11 pouces de face à la rue Villeré par 152 pieds 10 pouces de profondeur. Les améliorations sur le dit lot portant le numéro municipal 1607 rue Villeré.

Septième—Une portion de terre située dans le même district et ilot que la propriété ci-dessus déserte, formant l'encoignure des rue Annette et Villeré et mesurant en mesure américaine environ 33 pieds 6 pouces de face à la rue Villeré sur 60 pieds, mesure française, de profondeur et fesant à la rue Annette, étant une partie de l'ancien lot No 439 de l'Ilot No 44. Les améliorations sur ledit lot portant le numéro municipal 1663 rue Villeré.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 et 2ans, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, en billets portant huit pour cent d'intérêt par an, garantis par lien de vendor et hypothèque spéciale. L'acte ou les actes de vente devant contenir les clauses usuelles de sécurité, etc., les acquéreurs devant assumer les taxes d'Etat de 1904, et la police ou les polices d'assurance sur la propriété, A tout déposer dix pour cent au moment de l'adjudication avec l'encanteur, les actes de vente devant être passés pardevant John-West Duffy, notaire, aux frais des acquéreurs.

Jos Lentzenschlaeger, avocat pour la plaignant.

11 déc—11 18 24 25—janv 1 8 12

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Propriété de Valeur du Quatrième District

Dans l'affaire de Mme Emelia Milbeck, administratrice.

Succession de Mme Dorothea Stisse vs les mineurs Théodore Coppersmith et John Coppersmith.

No 72,812—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau, No 830 rue Commune JEUDI, le 12 janvier 1905, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un jugement rendu et in de Cour ouverte le 5 décembre 1904 et signé le 9 décembre 1904, par l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de la Nouvelle Orléans dans l'Ilot No 116, borné par les rues Constance, Erato, Laurel et Septième, désigné sur un plan fait par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville le 2 mai 1904, par la lettre "O". Ledit lot mesurant commençant à une distance de soixante-cinq pieds cinq pouces de l'encoignure des rues Septième et Constance, trente pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Constance sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de soixante-six pieds six pouces avec l'usage d'une allée commune de deux pieds deux pouces et six lignes de largeur à la rue Constance, sur une profondeur de vingt sept pieds six pouces et six lignes. Ledit lot C est une subdivision d'une portion de terre autrefois désignée par la lettre B et formant une portion des lots originaux dix-sept et dix huit.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilot comme le ci dessus, désigné sur le même plan comme la ci dessus, par la lettre "D". Ledit lot contenant une distance de quatre vingt dix huit pieds sept pouces et trois lignes de l'encoignure des rues Constance et Septième et mesurant vingt huit pieds huit pouces et une ligne de face à ladite rue Constance sur une profondeur sur le côté le plus près de la rue Septième le long d'une allée le séparant du lot C de vingt sept pieds six pouces, de là allant parallèlement à la rue Constance deux pieds deux pouces et six lignes, de là parallèlement à la rue Septième trente neuf pieds, de là parallèlement à la rue Constance, trente pieds dix pouces et sept lignes et de là parallèlement à la rue Septième, soixante-six pieds six pouces à la rue Constance avec l'usage d'une allée commune aux lots "C" et "D", deux pieds deux pouces et six lignes de largeur à la rue Constance sur une profondeur de vingt sept pieds six pouces. Ledit lot D est une subdivision d'une portion de terre désignée par la lettre B et formant une partie des lots originaux dix sept et dix huit.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1904, et faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de la vente avec l'encanteur. Les actes de vente pardevant James Boyd Grinage, notaire, aux frais des acquéreurs.

G. G. Kreusberger, avocat pour la plaignante.

11 déc—11 18 24 25 —jan 1 8 12

Téléphonez—

J. GARLICK,

L'UNIQUE AFFICHEUR.

Les meilleurs tableaux, localités éxultais.

Bureau 638 Place Commerciale
—et— Jan

VENTES A L'ENCAN

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Les améliorations sur ledit lot portant les Nos municipaux 1371 et 1373 St Antoine.

Sixième — Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilot Nos 623 624, borné par les rues Villeré, Robertson, Annette et St. Bernard formant la moitié de l'ancien lot No 491 de l'Ilot dû et mesurant en mesure américaine 31 pieds 11 pouces de face à la rue Villeré par 152 pieds 10 pouces de profondeur. Les améliorations sur le dit lot portant le numéro municipal 1607 rue Villeré.

Septième—Une portion de terre située dans le même district et ilot que la propriété ci-dessus déserte, formant l'encoignure des rue Annette et Villeré et mesurant en mesure américaine environ 33 pieds 6 pouces de face à la rue Villeré sur 60 pieds, mesure française, de profondeur et fesant à la rue Annette, étant une partie de l'ancien lot No 439 de l'Ilot No 44. Les améliorations sur ledit lot portant le numéro municipal 1663 rue Villeré.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 et 2ans, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, en billets portant huit pour cent d'intérêt par an, garantis par lien de vendor et hypothèque spéciale. L'acte ou les actes de vente devant contenir les clauses usuelles de sécurité, etc., les acquéreurs devant assumer les taxes d'Etat de 1904, et la police ou les polices d'assurance sur la propriété, A tout déposer dix pour cent au moment de l'adjudication avec l'encanteur, les actes de vente devant être passés pardevant John-West Duffy, notaire, aux frais des acquéreurs.

Jos Lentzenschlaeger, avocat pour la plaignant.

11 déc—11 18 24 25—janv 1 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Propriété de Valeur du Quatrième District

Dans l'affaire de Mme Emelia Milbeck, administratrice.

Succession de Mme Dorothea Stisse vs les mineurs Théodore Coppersmith et John Coppersmith.

No 72,812—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau, No 830 rue Commune JEUDI, le 12 janvier 1905, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un jugement rendu et in de Cour ouverte le 5 décembre 1904 et signé le 9 décembre 1904, par l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de la Nouvelle Orléans dans l'Ilot No 116, borné par les rues Constance, Erato, Laurel et Septième, désigné sur un plan fait par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville le 2 mai 1904, par la lettre "O". Ledit lot mesurant commençant à une distance de soixante-cinq pieds cinq pouces de l'encoignure des rues Septième et Constance, trente pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Constance sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de soixante-six pieds six pouces avec l'usage d'une allée commune de deux pieds deux pouces et six lignes de largeur à la rue Constance, sur une profondeur de vingt sept pieds six pouces et six lignes. Ledit lot C est une subdivision d'une portion de terre autrefois désignée par la lettre B et formant une portion des lots originaux dix-sept et dix huit.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilot comme le ci dessus, désigné sur le même plan comme la ci dessus, par la lettre "D". Ledit lot contenant une distance de quatre vingt dix huit pieds sept pouces et trois lignes de l'encoignure des rues Constance et Septième et mesurant vingt huit pieds huit pouces et une ligne de face à ladite rue Constance sur une profondeur sur le côté le plus près de la rue Septième le long d'une allée le séparant du lot C de vingt sept pieds six pouces, de là allant parallèlement à la rue Constance deux pieds deux pouces et six lignes, de là parallèlement à la rue Septième trente neuf pieds, de là parallèlement à la rue Constance, trente pieds dix pouces et sept lignes et de là parallèlement à la rue Septième, soixante-six pieds six pouces à la rue Constance avec l'usage d'une allée commune aux lots "C" et "D", deux pieds deux pouces et six lignes de largeur à la rue Constance sur une profondeur de vingt sept pieds six pouces. Ledit lot D est une subdivision d'une portion de terre désignée par la lettre B et formant une partie des lots originaux dix sept et dix huit.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1904, et faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de la vente avec l'encanteur. Les actes de vente pardevant James Boyd Grinage, notaire, aux frais des acquéreurs.

G. G. Kreusberger, avocat pour la plaignante.

11 déc—11 18 24 25 —jan 1 8 12

Téléphonez—

J. GARLICK,

L'UNIQUE AFFICHEUR.

Les meilleurs tableaux, localités éxultais.

Bureau 638 Place Commerciale
—et— Jan

VENTES A L'ENCAN

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE RESIDENCE MODERNE

A Deux Etages et Mansards

Avec de Jolis Terrains, dans un Excellent Voisinage.

2819, CARONDELET.

Entre les rues Washington et Sixième.

Succession de William H. Kruse.

No 413—28me Cour Judiciaire de District dans et pour la Paroisse St Tammany, Louisiane.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—

MARDI, LE 10 JANVIER 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan public, en vertu d'un ordre daté le 1er décembre 1904, par l'Hon. Theo H. Burns, juge de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Baronne, Carondelet, Washington et Sixième, et mesurant 75 pieds de face à la rue Washington, commençant à une distance de 100 pieds de l'encoignure de la rue Washington sur une profondeur de 150 pieds, mesure américaine. Les améliorations comprenant une résidence moderne à deux étages et mansards, désignée par le No 2819 rue Carondelet avec une grande écurie à deux étages et buanderie dans le fond la maison contenant un vaste vestibule dans la façade, vestibule de réception, salon, salle à manger, cuisine, office, coffier, escalier dans le fond, galerie sur le côté au rez de chaussée, vestibule, 3 grandes chambres à coucher, chambre à bain, etc., au premier étage: dans la mansarde une chambre finie et une non finie. La maison est agréablement tapissée et a le gaz partout, le terrain est clôturé en passages Schillinger et en jardin.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 et 2 ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite, la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police transférée à; et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de ses enchères toutes les taxes sur la propriété exigibles dans l'année 1904, et l'acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire. 10 0/0 comptant déposés au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur.

4 déc—4 11 18 25—jan 1 4 5

VENTES A L'ENCAN

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Les améliorations sur ledit lot portant les Nos municipaux 1371 et 1373 St Antoine.

Sixième — Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilot Nos 623 624, borné par les rues Villeré, Robertson, Annette et St. Bernard formant la moitié de l'ancien lot No 491 de l'Ilot dû et mesurant en mesure américaine 31 pieds 11 pouces de face à la rue Villeré par 152 pieds 10 pouces de profondeur. Les améliorations sur le dit lot portant le numéro municipal 1607 rue Villeré.

Septième—Une portion de terre située dans le même district et ilot que la propriété ci-dessus déserte, formant l'encoignure des rue Annette et Villeré et mesurant en mesure américaine environ 33 pieds 6 pouces de face à la rue Villeré sur 60 pieds, mesure française, de profondeur et fesant à la rue Annette, étant une partie de l'ancien lot No 439 de l'Ilot No 44. Les améliorations sur ledit lot portant le numéro municipal 1663 rue Villeré.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 et 2ans, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, en billets portant huit pour cent d'intérêt par an, garantis par lien de vendor et hypothèque spéciale. L'acte ou les actes de vente devant contenir les clauses usuelles de sécurité, etc., les acquéreurs devant assumer les taxes d'Etat de 1904, et la police ou les polices d'assurance sur la propriété, A tout déposer dix pour cent au moment de l'adjudication avec l'encanteur, les actes de vente devant être passés pardevant John-West Duffy, notaire, aux frais des acquéreurs.

Jos Lentzenschlaeger, avocat pour la plaignant.

11 déc—11 18 24 25—janv 1 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Propriété de Valeur du Quatrième District

Dans l'affaire de Mme Emelia Milbeck, administratrice.

Succession de Mme Dorothea Stisse vs les mineurs Théodore Coppersmith et John Coppersmith.

No 72,812—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau, No 830 rue Commune JEUDI, le 12 janvier 1905, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un jugement rendu et in de Cour ouverte le 5 décembre 1904 et signé le 9 décembre 1904, par l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de la Nouvelle Orléans dans l'Ilot No 116, borné par les rues Constance, Erato, Laurel et Septième, désigné sur un plan fait par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville le 2 mai 1904, par la lettre "O". Ledit lot mesurant commençant à une distance de soixante-cinq pieds cinq pouces de l'encoignure des rues Septième et Constance, trente pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Constance sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de soixante-six pieds six pouces avec l'usage d'une allée commune de deux pieds deux pouces et six lignes de largeur à la rue Constance, sur une profondeur de vingt sept pieds six pouces et six lignes. Ledit lot C est une subdivision d'une portion de terre autrefois désignée par la lettre B et formant une portion des lots originaux dix-sept et dix huit.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilot comme le ci dessus, désigné sur le même plan comme la ci dessus, par la lettre "D". Ledit lot contenant une distance de quatre vingt dix huit pieds sept pouces et trois lignes de l'encoignure des rues Constance et Septième et mesurant vingt huit pieds huit pouces et une ligne de face à ladite rue Constance sur une profondeur sur le côté le plus près de la rue Septième le long d'une allée le séparant du lot C de vingt sept pieds six pouces, de là allant parallèlement à la rue Constance deux pieds deux pouces et six lignes, de là parallèlement à la rue Septième trente neuf pieds, de là parallèlement à la rue Constance, trente pieds dix pouces et sept lignes et de là parallèlement à la rue Septième, soixante-six pieds six pouces à la rue Constance avec l'usage d'une allée commune aux lots "C" et "D", deux pieds deux pouces et six lignes de largeur à la rue Constance sur une profondeur de vingt sept pieds six pouces. Ledit lot D est une subdivision d'une portion de terre désignée par la lettre B et formant une partie des lots originaux dix sept et dix huit.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1904, et faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de la vente avec l'encanteur. Les actes de vente pardevant James Boyd Grinage, notaire, aux frais des acquéreurs.

G. G. Kreusberger, avocat pour la plaignante.

11 déc—11 18 24 25 —jan 1 8 12

Téléphonez—

J. GARLICK,

L'UNIQUE AFFICHEUR.

Les meilleurs tableaux, localités éxultais.

Bureau 638 Place Commerciale
—et— Jan

VENTES A L'ENCAN

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE RESIDENCE MODERNE

A Deux Etages et Mansards

Avec de Jolis Terrains, dans un Excellent Voisinage.

2819, CARONDELET.

Entre les rues Washington et Sixième.

Succession de William H. Kruse.

No 413—28me Cour Judiciaire de District dans et pour la Paroisse St Tammany, Louisiane.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—

MARDI, LE 10 JANVIER 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan public, en vertu d'un ordre daté le 1er décembre 1904, par l'Hon. Theo H. Burns, juge de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Baronne, Carondelet, Washington et Sixième, et mesurant 75 pieds de face à la rue Washington, commençant à une distance de 100 pieds de l'encoignure de la rue Washington sur une profondeur de 150 pieds, mesure américaine. Les améliorations comprenant une résidence moderne à deux étages et mansards, désignée par le No 2819 rue Carondelet avec une grande écurie à deux étages et buanderie dans le fond la maison contenant un vaste vestibule dans la façade, vestibule de réception, salon, salle à manger, cuisine, office, coffier, escalier dans le fond, galerie sur le côté au rez de chaussée, vestibule, 3 grandes chambres à coucher, chambre à bain, etc., au premier étage: dans la mansarde une chambre finie et une non finie. La maison est agréablement tapissée et a le gaz partout, le terrain est clôturé en passages Schillinger et en jardin.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 et 2 ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite, la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police transférée à; et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de ses enchères toutes les taxes sur la propriété exigibles dans l'année 1904